

à superviser de plus près les marchés des capitaux, à améliorer le mode de gestion des entreprises et à mettre en place des normes financières internationales, par exemple dans le cadre des travaux qu'effectuent les ministres des finances. Nous saluons également les études qui ont été menées sur ces questions par le Conseil de coopération économique du Pacifique (PECC). Nous demandons aux ministres et aux fonctionnaires responsables de prendre appui sur ces travaux.

8. Reconnaissant l'importance de promouvoir la stabilité financière et de prévenir les crises, nous voulons souligner la nécessité de renforcer le système financier international. Nous recommandons instamment que se poursuivent les efforts pour accroître l'efficacité des mécanismes qui ont été mis en place afin de prévenir le retour des crises financières. Nous nous réjouissons des mesures de grande portée qui ont été prises pour consolider l'architecture financière internationale, en particulier l'examen, par le Forum sur la stabilité financière, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail chargé des places extraterritoriales et des institutions lourdement endettées, et l'évaluation de l'efficacité de ces recommandations. Nous soulignons combien il importe de veiller à ce que tant la représentation au sein du Conseil du Fonds monétaire international (FMI) que le régime d'allocation des quote-parts du FMI reflètent l'état actuel de l'économie mondiale. Certes, le FMI et les autres institutions financières internationales jouent un rôle crucial, mais la coopération régionale peut elle aussi se révéler très utile en complétant les efforts de ces institutions en vue de promouvoir la stabilité financière. À cet égard, nous sommes heureux des progrès sensibles qui ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'Initiative de Chiang Mai, laquelle a pour but de soutenir les ententes de financement coopératives intervenues entre les pays membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et la Chine, le Japon et la République de Corée. Nous prenons acte également des travaux qui se poursuivent au sein du groupe de Manille (Manila Framework Group). Nous appuyons tous ces efforts et recommandons instamment qu'ils soient intensifiés.
9. Par-dessus tout, le ralentissement économique actuel met en lumière l'importance des travaux de l'APEC visant à promouvoir l'ouverture et le renforcement des économies membres. Nous réaffirmons notre volonté inébranlable d'établir un régime d'échanges commerciaux et d'investissements ouvert et libre, et nous nous engageons à unir nos efforts pour combattre le protectionnisme sous toutes ses formes. Nous exprimons notre appui, dans les termes les plus vigoureux, à l'instauration d'un système de commerce multilatéral qui soit ouvert, équitable et fondé sur des règles, l'existence d'un tel système étant essentielle pour soutenir la croissance économique mondiale. Par ailleurs, l'APEC se doit de ne pas dévier de ses propres priorités en ce qui a trait au commerce et à l'investissement, ainsi qu'à la mise en valeur du potentiel.